



---

## Conseil de sécurité

Débat public

### **La prévention des conflits et les ressources naturelles** Conflict prevention and natural resources

New York, le 19 juin 2013

Déclaration de M. Thomas Gürber, Représentant permanent adjoint

---

Monsieur le Président,

Se référer aux ressources naturelles comme à une *malédiction* peut sembler paradoxal, voire cynique. Il est cependant incontestable que les plus grandes richesses de la terre vont souvent de pair avec la plus grande misère humaine. La lutte pour le contrôle des ressources naturelles est souvent le « déclencheur » et le mobile de conflits, et leur exploitation une source de financement qui peut prolonger les conflits. Je tiens donc à remercier la présidence britannique du Conseil de sécurité pour la tenue de ce débat important.

Nous partageons le point de vue selon lequel une gestion légale, transparente et durable des ressources naturelles est indispensable pour prévenir les conflits et protéger les droits de l'homme. De même, une répartition équitable des revenus de leur exploitation et de leur commerce peut contribuer durablement au bien-être, à la stabilité et à la consolidation de la paix.

La responsabilité principale pour cette bonne gestion incombe aux Etats sur le territoire desquels sont extraites les ressources naturelles. Mais les Nations Unies et les bailleurs peuvent aussi jouer un rôle en aidant les états concernés, à leur demande, et dans le plein respect de leur souveraineté. Ce soutien peut consister en un renforcement des capacités et institutions des gouvernements, ainsi qu'en la consolidation de l'état de droit dans des états fragiles et dans les situations post-conflit. Un nombre important de missions mandatées par le Conseil ainsi que des « équipes pays » (country teams) opèrent dans des pays dont les industries extractives jouent un rôle majeur dans l'économie. Il est donc essentiel que le mandat de ces engagements onusiens prenne en compte le lien entre les conflits et les ressources naturelles, et reflète la façon dont nous pouvons aider les gouvernements nationaux à gérer leurs industries extractives. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, en vertu de sa composition, nous semble être une institution prédestinée à la promotion d'une gestion des ressources naturelles sensible aux conflits.

Monsieur le Président,

Il est aussi important que le secteur privé, en particulier les entreprises multinationales engagées dans des projets à large échelle dans des environnements fragiles, adopte des approches sensibles aux conflits et aux droits de l'homme. Tous les acteurs – gouvernements des pays hôtes et des pays sièges, organisations internationales, entreprises et société civile – doivent assumer leur part de responsabilité. La Suisse, en tant que siège d'entreprises qui opèrent au niveau international, attend de celles-ci qu'elles respectent les dispositions légales en vigueur, qu'elles assument leurs obligations de diligence en matière de droits de l'homme et qu'elles ne contribuent pas aux conflits. Cela vaut tout particulièrement dans les environnements complexes, là où l'état de droit n'est pas encore suffisamment développé et dans les zones de conflit.

Pour cela, la Suisse est engagée dans la promotion des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elle participe aussi activement aux initiatives internationales et aux processus de certification, tels que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), dont elle est membre du Conseil d'administration, le processus de Kimberley ou le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit à haut risque. La Suisse estime que les partenariats regroupant les différents acteurs – gouvernements, secteur privé, et société civile – sont essentiels et appelle les pays qui n'y participent pas encore à les rejoindre.

La Suisse assume actuellement la présidence des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme, initiative qui s'adresse aux entreprises actives dans le domaine extractif (mines, pétrole, gaz), et s'engage pour le renforcement de sa mise en œuvre. Nous considérons qu'un élément essentiel des Principes Volontaires est le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, en incitant les entreprises à analyser les risques et à établir un véritable dialogue avec les communautés, les autorités locales et les forces de sécurité publiques et privées.

Nous encourageons le Conseil à poursuivre la réflexion sur les instruments à disposition pour une gestion durable des ressources naturelles en mettant l'accent sur la thématique de la transparence et le respect des droits de l'homme dans leur exploitation et leur commerce.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr President,

Referring to natural resources as a curse may seem paradoxical and even cynical. But there is no denying the fact that the earth's greatest natural wealth is often found side by side with great human misery. The fight over natural resources is often the trigger and a cause of conflicts, and the exploitation of natural resources is a source of funds that can prolong conflicts. I would therefore like to thank the United Kingdom's presidency of the Security Council for this important debate.

We agree with those who say that a legal, transparent and sustainable management of natural resources is essential to prevent conflict and protect human rights. Furthermore, an equitable distribution of revenue from the exploitation of natural resources and the trade in natural resources can contribute sustainably to human well-being, stability and peace.

The main responsibility for this lies with States on whose territory natural resources are being extracted. But the United Nations and donors can also play a role by assisting the States concerned, at their request, on the basis of full respect for their sovereignty. This support can take various forms, from strengthening governmental capacities and institutions to consolidating the rule of law in fragile states and in post-conflict situations. A significant number of missions mandated by the Security Council, along with country teams, are operating in countries where extractive industries play a major economic role. It is therefore essential that such UN mandates take due account of the link between conflict and natural resources and facilitate our efforts to help national governments to manage their extractive industries. Given its composition, the United Nations Peacebuilding Commission seems to us to be an institution ideally suited to promote a management of natural resources that takes due account of conflicts.

Mr President,

It is just as important that the private sector, particularly multinational companies involved in large-scale projects in fragile environments, adopt approaches that are sensitive to conflict and human rights. All stakeholders – the host countries, the countries where the mining companies are headquartered, international organisations, private enterprise and civil society – bear their share of responsibility. Switzerland expects that international companies that are headquartered in Switzerland comply with statutory provisions currently in force, that they meet their human rights due diligence obligations, and that they refrain from contributing to conflicts. This applies in particular to complex environments where the rule of law remains insufficiently developed, and to conflict zones.

To this end, Switzerland promotes the UN's Guiding Principles on Business and Human Rights. It is an active participant in international initiatives and certification processes, such as the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) where Switzerland is a member of the board, the Kimberley Process, and the OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas. Switzerland is convinced that partnerships among all stakeholders – governments, the private sector and civil society – are essential, and calls on countries that do not yet participate in those partnerships to join them.

Switzerland currently holds the chairmanship of the initiative on Voluntary Principles on Security and Human Rights, addressed at companies that are active in the extractive and energy sectors (mining, oil and gas), and is working to strengthen its implementation. We believe that the Voluntary Principles can play a key role in preventing conflicts linked to the exploitation of natural resources by encouraging companies to analyse risks and to enter into a genuine dialogue with communities, local authorities, and public and private security forces.

We encourage the Council to continue its deliberations on the instruments available for the sustainable management of natural resources, and to focus on the issue of transparency and compliance with human rights in the exploitation and trade in natural resources.

Thank you.